

Façades végétales



Dans les quartiers denses des villes, la végétalisation des façades est une possibilité d'économiser l'espace tout en favorisant la biodiversité et améliorant la qualité de vie de la population urbaine.

Avantages

- Amélioration des conditions de vie et des conditions
- Environnementales de l'homme et des animaux,
- Création de nouveaux espaces vitaux pour la faune (oiseaux, insectes...) et la flore,
- Mise en réseau des espaces verts à l'intérieur de la ville,
- Possibilité d'observer de la nature en ville,
- Mise en valeur esthétique des murs et des façades,
- Amélioration locale de la qualité de l'air dans les villes,
- Effet compensateur sur les variations de température,
- Amélioration de l'isolation des façades grâce aux plantes vertes grimpantes à feuillage persistant et donc économie d'énergie.

Bon à savoir

Les plantes qui grimpent d'elles-mêmes

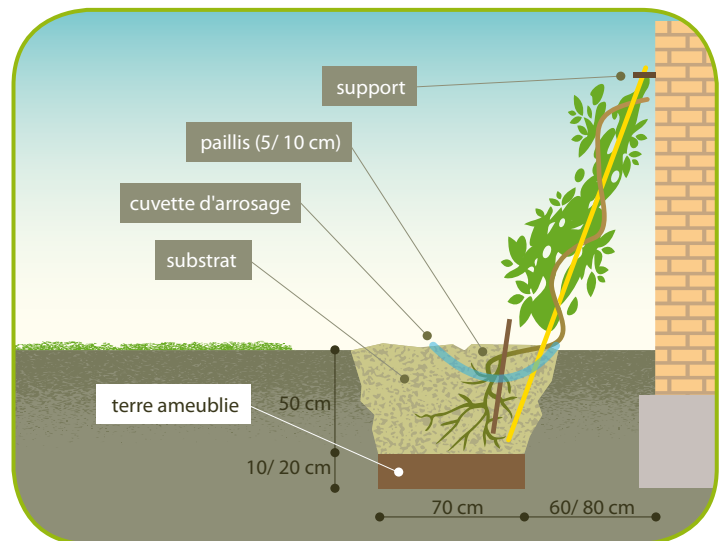
Les plantes qui s'agrippent d'elles-mêmes, possèdent des organes spéciaux (tiges ou racines en forme de crampons ou de ventouses) leur permettant de grimper sans support le long des façades, des pergolas, des clôtures et des arbres. Ces plantes permettent une végétalisation bon marché. Mais quelques précautions s'imposent si vous ne voulez pas voir un jour les plantes grimpantes causer des dégâts à votre maison. Il faut s'assurer au préalable que le mur est intact, qu'il ne présente ni fentes, ni autres dommages.

Les plantes sarmenteuses

Pour grimper, les plantes sarmenteuses (plantes volubiles/enroulantes, plantes grimpantes à grand déploiement, grimpantes feuillues, grimpantes ligneuses) ont besoin de supports. Ces plantes sont utilisées surtout pour éviter les dommages de construction provoqués par les plantes qui s'agrippent aux endroits de façade, ou autres éléments de constructions, où on veut limiter la végétalisation.

Plantation et entretien

- Plantez directement dans la terre (ne plantez pas en conteneur ou bac). Espace nécessaire : $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ m²,
- Faites un trou d'au de plantation d'au moins 0,5 m de profondeur avec une couche supérieure riche en humus,
- Remédiez aux sols détrempés par une couche de drainage en graviers,
- Respectez une distance de plantation entre les plantes de 1,5 à 3 m et une distance de 60 à 80 cm par rapport à la façade,
- Installez un support (bâtons de soutien) pour guider la jeune plante sur la façade,
- Sur les petits bâtiments, la plante ne doit pas pousser sur le toit, il faut donc renoncer aux espèces à forte croissance,
- Fixez un support permettant à la plante de grimper sous forme de treillis en acier, de liteaux et de câbles métallique à une distance de 1,5 m du toit,
- Arrosez régulièrement les plantes en cas de sécheresse,
- Maintenez libres les portes, fenêtres et les gouttières libres en rabattant la plante,
- Placez des bâches de protection contre la percée des racines afin de prévenir les dégâts sur les fondations ainsi que sur les canalisations d'alimentation et d'évacuation.



Certaines modifications et certains travaux dans la maison et dans le jardin ne sont pas uniquement soumis aux règlements de droit civil (Code civil), ils font en plus l'objet d'une obligation de déclaration et d'autorisation ! Avant de commencer les travaux, adressez-vous à la police des constructions de la mairie : 4796-2544.

Weitere Informationen

„Méi Natur an Duerf & Stad“ Deel 1-3 / Sicona Centre
www.sicona.lu

Cette fiche d'information a été conçue par la ville de Luxembourg dans le cadre du programme « Agenda local 21 ». Elle a été réalisée avec le soutien de « Hëllef fir d'Natur », « Haus vun der Natur » (« maison de la nature ») et en collaboration avec l'association « Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer » dans le but de favoriser la biodiversité dans la zone de vie urbaine.

Edition printemps 2010